

Fiche technique

Màj 01/2015	Libellé servitude	Références législatives et réglementaires
A1	Bois et forêts. Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	SUP abrogée Loi n° 2001-602 du 09/07/2001, article 72 de la d'orientation sur la forêt
AC1	Mesures de classement et d'inscription au titre des monuments historiques.	Concernant les mesures de classement : Code du patrimoine art. L621-1 à L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91 et R621-97
		Concernant les mesures d'inscription : Code du patrimoine art. L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-53 à R621-68, R621-69 à R621-91 et R621-97
	Périmètres de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits	Concernant l'adossement à classer et les périmètres de protection (500 mètres, PPA et PPM) : Code du Patrimoine art. L621-30, L621-31 et L621-31 et art. R621-92 à R621-96
EL2	Défense contre les inondations. Servitudes en zones submersibles P.S.S. (plan de surfaces submersibles)	- Décret-loi du 30/10/1935 (art. 48 à 54 du code du domaine public fluvial) - Loi du 02/02/1995 - Décret n°95-1089 du 05/10/1995 puis art. 48 abrogé. Plus d'évolution possible pour cette SUP
EL3	Servitudes de halage et de marchepied	Code général de la propriété des personnes publiques art. L2131-2 à L2131-6 Décret du 06/02/1932 Art. 15 du Code du domaine public fluvial

I4	Servitude relative au transport d'énergie électrique	<p>Loi du 15/06/1906 modifié art.12 et 12bis modifiés Loi de finances du 13/07/1925 art. 298 Loi n°46-628 du 08/04/1946 art. 35, modifiée - Décret n°67-886 du 06/10/1967, art. 1 à 4 - Décret n°70-492 du 11/06/1970 modifié</p> <p>Ordonnance n°2011-504 du 09/05/2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie (ancien texte loi du 15/06/1906, art.12) - Ordonnance n°58-997 du 23/10/1958, art. 60 (expropriation) (ancien texte loi n°46-628 du 08/04/1946, art.35)</p> <p>- Décret n°2011-1241 du 05/10/2011</p>
PM1	<p>Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles</p> <p>Documents valant PPRNP (PPRi et PPRif)</p> <p>Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et instituées en application de l'art.5-1, 1er alinéa de la loi n°82-600 du 13/07/1982</p>	<p>- Code de l'environnement art. L562-1 à L562-9 - Décret n°2011-765 du 28/06/2011 - Code de l'environnement art. R562-1 à R562-10</p>
PT3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	<p>- Code des postes et des communications électroniques, art. L45-9, L.48 et R.20-55 à R.20-62 - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011</p>
PT4	<p>Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunication empruntant Le domaine public</p>	<p>article abrogé Loi 96-659 du 27/07/1996 A l'article 13 L65-1 abrogé</p>

Mars 2017

Consulter sur www.legifrance.gouv.fr (code en vigueur, autre textes législatifs et réglementaires).